

[ml](https://www.snetap-fsu.fr/BTSA-ACSE-et-DARC-Avis-du-SNETAP-FSU-sur-referentiels-d-activites-et.ht)



BTSA ACSE et DARC - Avis du SNETAP-FSU sur les référentiels d'activités et de compétences

- Pédagogie -
Date de mise en ligne : lundi 15 mai 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

RENOVATION DES [BTSA](#) ACSE ET DARC GT [CNEA](#) – 2 mai 2023 – Avis du SNETAP-[FSU](#)

Le 2 mai 2023, la [DGER](#) réunissait un groupe de travail [CNEA](#) sur la rénovation des référentiels de [BTSA](#) ACSE et DARC. Cette réunion était présidée par Catherine Kerneur, nouvelle adjointe au sous directeur de l'enseignement supérieur agricole.

Ce GT se réunissait en amont de la tenue de la CPC AAA, à qui sera soumis le projet de référentiel le 20 juin prochain.

Les équipes pédagogiques seront consultées à la rentrée 2023 et le CNEA et le [CNERAAV](#) seront consultés en décembre 2023 pour une mise en œuvre à la rentrée 2025.

FUSION DES BTSA ACSE ET DARC

La première information donnée par la DGER, avant l'étude du projet de texte, est que les deux référentiels actuellement distincts seront fusionnés pour n'en former qu'un seul avec deux spécialités (option Transitions agricoles dans les territoires métropolitains - option Transitions agricoles dans les territoires ultra-marins). La DGER justifie cette fusion par l'existence aujourd'hui de deux diplômes visant les mêmes compétences et les mêmes emplois (les fiches descriptives d'activités sont identiques). Les différences ne relèvent que de particularités territoriales mais que l'on pourrait retrouver pour d'autres régions de métropoles.

Le SNETAP-[FSU](#) s'inquiète de la relégation des spécificités ultra marines à quelques fins de paragraphe des référentiels d'activités et de compétences et donc une perte de reconnaissance.

UN NOUVEAU NOM

La deuxième information préalable à l'étude du projet de référentiel, est l'annonce d'un nouveau nom pour ce diplôme. La DGER et l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) proposent le titre de « Strateg'agri » en précisant que rien n'est arrêté à ce stade.

Le SNETAP-FSU rappelle que ce BTSA est le plus important en nombre et en symbolique dans le domaine agricole. Les choix qui seront faits pour ce diplôme sont donc majeurs pour l'Enseignement agricole en général et public en particulier.

Or avant toute décision de changement il faut s'interroger sur l'avenir du BTSA dans un contexte agricole, un contexte pédagogique et même un contexte politique très mouvants – où en est le BTSA aujourd'hui ? Quelles sont ses forces et ses faiblesses ? Quel est son devenir ?

Il n'est pas possible de faire l'impasse sur ces questions alors que le Directeur Général, à l'occasion de son audition devant la commission des affaires culturelles du Sénat, a évoqué un travail de ses services sur un futur Bachelor pour l'EA. Il n'est pas possible non plus d'ignorer ces questions alors que les classes de BTSA ont de plus en plus de mal à recruter ces dernières années – il y a un risque réel que des étudiant.es se détournent de ce diplôme. Enfin il est impossible d'ignorer ces questions alors que l'on évoque de façon insistante la nécessité d'élévation du niveau pour l'obtention de la capacité à l'installation.

Le SNETAP-FSU demande donc à la DGER la mise en place très rapidement d'un groupe de travail spécifique sur les choix pour l'avenir du BTSA.

Quant à elle, la DGER assure que les effectifs BTSA ne baissent pas (+ 16 % des BTSA avec + 49 % en apprentissage en comparant l'année 2022 à 2018) et qu'il a un bel avenir devant lui. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Au delà du format Bachelor proposé, il faut se rappeler qu'il existe un grand nombre de parcours possibles en licence professionnelle pour les étudiant.es désireux.euses de poursuivre après le BTSA. Mais aujourd'hui, il y a

nécessité de réfléchir à un réel format Bac + 3 intégratif et intégré à l'enseignement agricole.

Sur l'évolution en 3 ans il faut se référer à un rapport du [CGAAER](#) avec 182 parcours licence pro qui existent déjà – il y a un sujet avec des formats à réfléchir – il n'y a pas de commande du Ministre – faut-il y travailler pour toutes les spécialités ? – nous devons avoir aussi en tête la question des conventions collectives.

EMPLOIS VISÉS : UNE LISTE TRÈS (TROP) LARGE

Le SNETAP-FSU s'étonne de la liste des métiers visés par la qualification qui tient sur deux pages en s'appuyant sur les codes ROME. Au delà de la longueur de cette liste il y a surtout le fait que plusieurs de ces emplois relèvent d'autres diplômes de l'enseignement agricole (horticulture, viticulture, pépiniériste, ...). Une liste qui ne serait pas centrée sur le cœur des métiers visés pourrait créer de la confusion au moment de l'orientation puis dans la recherche de stage.

Le SNETAP-FSU propose de garder les codes ROME mais de ne pas énumérer tous les métiers couverts par chaque code.

La DGER reconnaît une difficulté avec une liste aussi longue et prend en compte la remarque du SNETAP-FSU.

NÉCESSITE DE FAIRE APPARAÎTRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le SNETAP-FSU fait remarquer et regrette l'absence de référence à l'Agriculture Biologique dans ce projet de référentiel qui se veut porter sur la transition agroécologique. Il y a pourtant aujourd'hui une nécessité à la faire progresser bien plus vite au sein de nos systèmes de production. Les ambitions affichées sont déjà très en deçà des besoins de la filière et la réalité des chiffres bien pire encore. Il y a beaucoup de demande de formations spécifiques pour les futures installations dans ce domaine, et qui ne sont pas couvertes. Il faut être plus ambitieux dans ce domaine à commencer par le faire apparaître clairement dans nos formations.

Pour cela le SNETAP-FSU propose d'ajouter une SPS (Situations professionnelles significatives) spécifique pour l'Agriculture Biologique.

Pour l'IEA, effectivement l'Agriculture Biologique n'apparaît pas explicitement car toutes les agricultures doivent être traitées – mais assure avoir entendu nos remarques – il n'y a pas de volonté de la mettre en place dans le référentiel.

HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

Le SNETAP-FSU souligne l'importance qu'il y a à ce que les futur.es diplômé.es maîtrisent les évolutions passées de l'Agriculture et regrette le peu de place qui est réservé à cette histoire et cette approche de l'Agriculture.

MANAGEMENT ENCADREMENT

Le SNETAP-FSU s'interroge sur la place centrale donnée aux questions de management et d'encadrement dans ce référentiel.

Pour la DGER et l'IEA, le management ne porte pas que sur celui des hommes mais aussi sur celui des activités notamment de la qualité – ce n'est pas que la question des ressources humaines.

DISCIPLINES GENERALES

Le SNETAP-FSU s'interroge sur la place laissée à l'histoire-géographie (dans le futur B8), aux mathématiques, aux TIMs (B4 et B5 pour les deux) dans ce projet de référentiel.

La DGER assure que la grille horaire de ces disciplines n'est pas modifiée par rapport au référentiel en vigueur. La note concernant les modalités d'évaluation des épreuves par blocs n'est pas parue, l'information sur leur évaluation est donc absente pour le moment.

STAGES

Le SNETAP-FSU s'interroge sur les lieux de stage qui seront préconisés ou imposés compte tenu notamment des différences existantes entre les capacités C7 et C8 s'appuyant toutes deux sur des situations professionnelles réelles.

L'IEA répond qu'il y aura bien plusieurs structures de stages possibles avec une partie sur le bloc 8 (accompagnement).

ÉPREUVE PONCTUELLE TERMINALE - ARTICULATION BLOC 7 ET 8

Le SNETAP-FSU fait part de l'inquiétude des équipes vis à vis du niveau de difficultés des épreuves ponctuelles terminales, qui aujourd'hui peuvent être présentées comme des déterminants dans le choix de la semestrialisation par les équipes pédagogiques.

Le SNETAP-FSU s'interroge sur l'articulation des blocs 7 et 8.

La DGER et l'IEA, répondent que l'évaluation de l'épreuve terminale E7 se fera sur un dossier plus un oral avec un jury composé d'un.e enseignant.e SESG + un.e enseignant.e PA ou PV + un.e professionnel.le.

Pour l'épreuve E8, un.e des évaluateur.rices sera un.e enseignant.e SESG, puis il sera possible de choisir un.e enseignant.e dans les différentes disciplines qui interviennent (+ un.e professionnel.le éventuellement pas obligatoire ce qui pose question en termes d'équité).

Le support sera un scénario où le/la candidat.e est dans une posture d'accompagnement.